Affaire suivie par : Emilie Delanoy Hamon
Directrice Générale des Services
Tél. : 02.31.36.24.24
Mail : dgs@mairie-douvres 14.com

DOUVRES LA DELIVRANDE TAILLEVILLE

PROCÈS-VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil municipal
du 16/11/2021

Etaient présents :

MM. Lefort Thierry – Paillette Jean-Pierre – Mme Duny Muriel – M. Adam Alain – Mme Claire Horlaville - M. Dubois Patrick – Mme Bretos Lydia – M. Bertrand Jacky – M. Buffetrille Alain - Mmes Anne Chantal – Lazzarotti Catherine – Rousseau Isabelle - Vasse Christine – Leroux Fabienne – Reijasse Delphine – Sevin Françoise - M. Didier Eric - Mme Chan Sylvie - M. Godet Jean-Michel – M. Blanchot Geoffroy - M. Rycroft Jack - Mme Deuley Fabienne - M. Lalouelle Laurent – M. Maros Patrick

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

M. Tracol Raphaël - Mme Rauchs Géraldine - M. Delogé Korantin - M. Gérard Christophe - Mme Hamel Aurélie ont donné respectivement pouvoir à Mme Vasse Christine – M. Adam Alain - M. Lefort Thierry – M. Dubois Patrick – Mme Horlaville Claire

M. Blanchot Geoffroy a été élu Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Choix du Secrétaire de Séance

Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre
2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Douvres-la-Délivrande
3. Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Commune « Cœur de Nacre »
4. Résiliation de la convention de mise à disposition terrain de football de Basly

FINANCES

5. Débat d'Orientations budgétaires (DOB) et rapport d'orientation budgétaire (ROB).
6. Pression Fiscale (taux des Impositions Communales)

7. Autorisation de prise en charge des frais de transport d'un représentant associatif extérieur invité à une manifestation municipale
8. Subvention exceptionnelle de l'amicale des donneurs de sang

RESSOURCES HUMAINES

9. Recrutement de services civiques Seniors

TRAVAUX

10. Eclairage route de Bretteville tranche 2 – demande de subvention DETR/DSIL
11. Eclairage route de Bretteville tranche 3 – demande de subvention DETR/DSIL
12. Changement de chaudière annexe mairie – remplacement par une pompe à chaleur – demande de subvention DETR/DSIL

URBANISME

13. Dénomination des rues de la ZAC « Parc d'activité de Cœur de Nacre »
14. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité de pilotage du PLUI
15. Rétrocession de parcelles dans le domaine public communal

QUESTIONS DIVERSES

- Permanence des Conseillers Numériques les 19 et 26 novembre 2021 Salle du Conseil Municipal

---

PROCÈS-VERBAL
de la séance du 16/11/2021

Le Procès-verbal de la réunion du 05/10/2021 a été adopté à l'unanimité.

PROJET DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

1. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat d'assainissement de la Côte de Nacre - Rapport d'Activités 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu lecture de l'exposé,

PREND ACTE

de la présentation du Rapport d'Activités 2020 relatif au Syndicat d'Assainissement de la Côte de Nacre.

2. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Douvres-la-Délivrande - Rapport d'Activités 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu lecture de l'exposé,

PREND ACTE

de la présentation du Rapport d'Activités 2020 relatif au Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de DOUVRES-LA-DELIVRANDE.

3. **Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Commune « Cœur de Nacre »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu lecture de l'exposé,

PREND ACTE

de la présentation du Rapport d'Activités 2020 relatif à la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE ».

4. **Résiliation de la convention de mise à disposition terrain de football de Basly**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Douvres a signé une convention avec la commune de Basly afin que cette dernière mette à disposition des Associations Douvraises que sont les clubs de la Jeunesse Sportive Douvraise (JSD) et la Jeunesse Sportive Douvraise Cœur de Nacre (JSDCN) son terrain de football.

Il était convenu également que dans la convention, la Ville de Douvres-la-Délivrande verse une indemnité basée sur le coût de l'entretien (tontes), les consommations d'eau et d'électricité indemnisées au vu des consommations réelles.

L'indemnité a été fixée à compter du 1er septembre 2020 au 15 juin 2021 à raison d'une tonte tous les deux semaines par un agent municipal, soit 2 heures à 20 € TTC de l'heure.

A ce jour la commune de Basly a créé son club de football et souhaite résilier la convention afin de pouvoir bénéficier entièrement de son terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

ACTE

la résiliation à l'amiable de la convention de mise à disposition du terrain de football de Basly.

AUTORISE

le versement de l'indemnité d'occupation calculée de 964.13 euros sur la période de septembre 2020 à juin 2021.

5. **Débat d'Orientations budgétaires (DOB) et rapport d'orientation budgétaire (ROB).**

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il doit se tenir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget. Ce débat est une formalité substantielle mais il n'a pas de caractère décisionnel.

Les objectifs du DOB

Ce débat permet au Conseil Municipal :

• de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune de Douvres la Délivrande.

• d'apprécier les contraintes et de s'exprimer sur l'évolution de la stratégie financière de la collectivité.

Les obligations légales :

La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire, même s'il n'a pas de caractère décisionnel. Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire, en cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif. Il permet au Conseil Municipal d'être informé du contexte national dans lequel s'inscrit le budget et de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et un compte rendu, mais il ne donne pas lieu à un vote.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de présenter et interpréter les résultats de l'exercice écoulé et de discuter des principales orientations budgétaires pour les exercices à venir, en fonction des résultats antérieurs et de la capacité d'autofinancement. Il doit permettre de dégager les principales évolutions des finances communales et les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) - Article 107 : Afin d'améliorer l'information des conseillers, le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Ce rapport doit comporter les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif. Des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette doivent être également intégrées dans ce rapport ;

Le rapport doit être transmis au préfet du département ainsi qu'au président de l'EPCI dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du Budget Primitif 2022.

6. Pression Fiscale (taux des Impositions Communales)

Monsieur Le Maire rappelle le taux des impôts locaux en 2021 :

Taxe Foncier bâti.....41.31%

Taxe Foncier Non Bâti.....37.50%

Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux pour 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

VOTE

le taux des Impôts Locaux pour 2022 comme suit :

Taxe Foncier bâti.....41.31%

Taxe Foncier Non Bâti.....37.50%

7. Autorisation de prise en charge des frais de transport d'un représentant associatif extérieur invité à une manifestation municipale

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Duny, adjointe en charge des affaires scolaires qui explique à l'assemblée que le transformateur électrique à côté de l'entrée de l'école des Grands Dian Fossey a été relooké par Christophe Lemullois sur le thème des Gorilles, référence à la nouvelle appellation de l'école Dian Fossey.

L'inauguration de ce travail en partenariat avec Enedis se déroulera le 26 novembre prochain et à cette occasion, M. Martinez, président de l'association Gorilla à Pierrelatte (26 702) a été invité. Il assurera une séance explicative auprès des enfants de l'école sur le travail qu'a accompli Dian Fossey avec les gorilles.

Mme Duny propose au Conseil Municipal la prise en charge des frais de transport de M. Martinez.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE,

La prise en charge par la commune des frais de transport de M. Martinez. Le remboursement s'effectuera sur présentation d'une facture.

DIT

Que les crédits sont prévus au budget et la dépense sera imputée à l'article 6188.

8. Subvention exceptionnelle 2021 à l'Amicale des donneurs de sang

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Adam, adjoint au Maire en charge de la vie associative et de l'évènementiel quant à la demande exceptionnelle de subvention 2021 de l'amicale des donneurs de sang.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE,

La subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'amicale des donneurs de sang pour l'année 2021.

DIT

Que le montant de la subvention est prévu au budget 2021.

9. Recrutement de services civiques Seniors

Rapport préalable du dispositif

Le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de six à douze mois auprès d'un Organisme à but non lucratif (Association), ou une personne morale de droit public (Collectivités Locales, Etablissement Public ou Services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Il s'inscrit dans le Code du Service National et non pas dans le Code du Travail.

Le Service Civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un Etablissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros* par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le Service Civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au Service Civique,

Considérant la volonté de la commune d'effectuer un audit auprès des seniors notamment sur le besoin réel de cette population en matière d'usage d'outils numériques ou électroniques de niveau 1 ;

Considérant également la volonté de la commune d'aider au déplacement les personnes en situation de grande précarité avec l'idée de création d'un réseau de bénévoles pour aider au transport solidaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE

De mettre en place le dispositif du Service Civique au sein de la Collectivité à compter du 1er décembre 2021 au service social de la mairie de Douvres.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale Interministérielle chargée de la Cohésion Sociale ou de se faire accompagner par l'association Service civique Solidarité Séniors (SC2S) qui accompagne les structures dans la mise en œuvre de leur projet de service civique et propose aux volontaires engagés auprès des séniors un socle de formation spécifique pour les accompagner dans leur mission.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer les Contrats d'Engagement de Service Civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement des prestations en nature ou d'indemnités complémentaires de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

* Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national (7,43% de l'indice brut 244, Soit 107,58 €)

10. Eclairage route de Bretteville tranche 2 – demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en juillet pour autoriser les travaux d'effacement de réseau de la Route de Bretteville tranche 2 par le SDEC Energie. Sur le montant total des travaux de la tranche 2 estimé à 81 889.12 € TTC, une partie est dédiée aux travaux d'éclairage pour un montant de 10 992.61 euros HT. Cette partie peut être subventionnée au titre de la DETR/DSIL jusqu'à 40 % du montant HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE

Monsieur le Maire à demander une subvention DETR/DSIL sur le montant des travaux d'éclairage d'un montant estimatif de 10 992.61 euros HT au taux maximum soit 40 %.

11. Eclairage route de Bretteville tranche 3 – demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en juillet pour autoriser les travaux d'effacement de réseau de la Route de Bretteville tranche 3 par le SDEC Energie. Sur le montant total des travaux de la tranche 3 estimé à 136 080.00 € TTC, une partie est dédiée aux travaux d'éclairage pour un montant de 38 400.00 euros HT. Cette partie peut être subventionnée au titre de la DETR/DSIL jusqu'à 40 % du montant HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE

Monsieur le Maire à demander une subvention DETR/DSIL sur le montant des travaux d'éclairage d'un montant estimatif de 38 400.00 euros HT au taux maximum soit 40 %.

12. Changement de chaudière annexe mairie – remplacement par une pompe à chaleur – demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la chaudière de l'annexe de la mairie est à remplacer. La réflexion s'est portée sur une pompe à chaleur permettant de réaliser des économies d'énergie et d'apporter un confort supplémentaire aux utilisateurs. Cet investissement permettrait également d'obtenir une aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL jusqu'à 40 % du montant HT soit sur un montant total de 14 298 euros HT, 5 719 euros de subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE

Monsieur le Maire à demander une subvention DETR/DSIL sur le montant des travaux de 14 298,00 euros HT au taux maximum soit 40 %.

13. Dénomination de rues de la ZAC « Parc d'activité de Cœur de Nacre »

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que lors du comité de pilotage de la ZAC « Parc d'activités de Cœur de Nacre » des propositions ont été faites quant à la dénomination de futures voies afin notamment d'anticiper les demandes de raccordement auprès des concessionnaires. Le choix se porte sur la continuité avec la Fossette ayant pour thématique les personnalités scientifiques.

Rue Alfred Kastler (continuité avec la Fossette)
Rue Louis de Broglie (Physicien normand, Prix Nobel de Physique en 1929)
Rue Katherine Johnson (Physicienne et ingénieure spatiale américaine)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

L'UNANIMITE,

<u>ENTERINE</u>

Les propositions des membres du comité de pilotage de la ZAC « Parc d'activités de Cœur de Nacre » :

- Rue Alfred Kastler
- Rue Louis de Broglie
- Rue Katherine Johnson

<u>AUTORISE</u>

Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité de pilotage du PLUI

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le comité de pilotage du PLUI est composé de membres désignés par les conseils municipaux pour représenter leur commune. Il s'agit de désigner un membre titulaire et un suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

NOMME

M. Patrick Dubois, membre titulaire

M Jean-Pierre Paillette, membre suppléant

15. Rétrocession de parcelles dans le domaine public communal

Monsieur Le Maire explique que certaines parcelles telles que des parties de trottoirs, de voirie et d'espaces verts lors de création de lotissements et quartiers sont restées propriété du lotisseur.

Il s'agit aujourd'hui de rétrocéder dans le domaine public de la commune les parcelles suivantes :

- AB 0001 Rue de Bayeux

- AD 0109 Rue de Bourgogne

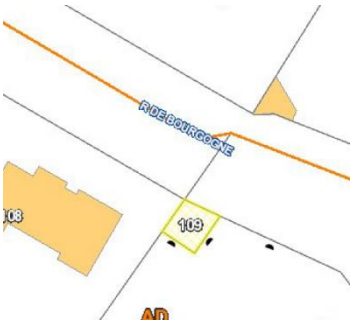

- AD 0111 Allée d'Aquitaine

- AD 0132 Allée d'Aquitaine

- AH 0127 Allée des Moissons

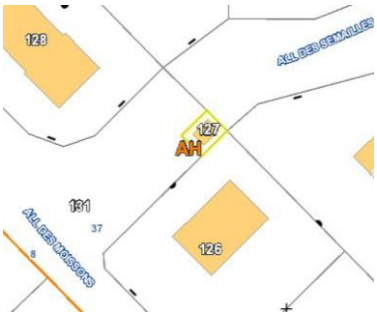

- AH 0132 Rue Pierre Roux

Ces parcelles appartiennent à la société Socrel par M. Letellier Claude.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'intégrer ces parcelles dans le domaine public de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

L'UNANIMITE,

<u>AUTORISE</u>

Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces rétrocessions et à signer les actes notariés.